



## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le six (6) mars 2017 se tenait à 20h40 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, Madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame la conseillère Patricia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers, Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de Madame Madeleine Perreault, maire suppléante. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame le maire suppléant afin d'adopter les résolutions suivantes.

Nadine Roussy, dir. générale est aussi présente.

**17-56                      AVIS DE MOTION EST DONNÉ :**

par la conseillère madame Patricia Lavoie que soit pris en considération à une séance ultérieure l'adoption d'un règlement temporaire en attendant une subvention (taxe d'accise)

**17-57                      Fermeture de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Michael Langlois, conseiller, appuyé à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h45.

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

**Madeleine Perreault**  
**Maire suppléante**

---

**Nadine Roussy**  
**Directrice générale**